

**SIRTOM**

Courville-sur-Eure  
La Loupe  
Senonches

1 rue du 19 mars 1962  
28190 COURVILLE SUR EURE  
06 37 28 23 05  
accueil@sirtom-courville.fr  
www.sirtom-courville.fr

**EXTRAIT DU EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Mardi 01 Juillet 2025**

**Délibération 2025-24**

Suite à l'absence du quorum lors de l'assemblée du jeudi 26 Juin 2025, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical le mardi premier juillet deux mille vingt-cinq à huit heures, à la salle Carnot à Courville sur Eure, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY vice-Président.

**Date de la convocation : 27 06 2025**

**Secrétaire de Séance : Monsieur HAY Jean CLaude**

**Membres en exercice : 88**

**Membres ayant pris part au vote : 8**

**Etaient présents (voix délibérative) :**

Mesdames et Messieurs HAY, HALLOUIN, RIOLET, SERRE, DE LACHEISSERIE, PESCHEUR, DONCK, de la RAUDIÈRE

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, JULIEN, TEILLEUX, MOREAU

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, DEGLOS, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, VINCENT, POINTEAU, CHALON, LE QUERE, BUFFETRILLE, MENANT, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, DESVAUX, PLESSIS, JAHANDIER, POTTIER, LEBAC'H, TESSIER, DUBOIS, ANDRE, JEROME, GERARD, ALLAIN, FUKS, BERTRAND, MICHEL, MOLLOT, JOVIGNOT, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER S., CHEVREAU., BARTHET, PANIER, LAVIRON, BRUNEL, COUTEL, ROULLEAU, MAIGNE, BOULLAI, LE BLOAS, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, TREMIER, DUCROCQ, MENAGER, LEROY, BESNARD, LABONNE, LUNEAU, BICHON, LABADIE, MARTIN, BOUQUET, AUBRY, BAUDRY, PELOUIN, RENONCET, GODEAU, GENTY, VERRET, CHARREAU, VIGNERON, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT,

**Retrait de la délibération 2025-18**

Le Président expose :

En vertu de l'article L.52-11-10 6° du code générale des collectivités territoriales, le bureau dans son ensemble peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de la délégation de la gestion d'un service public.

Ainsi, la délibération 2025-18 donnant pouvoir au bureau concernant la constitution d'un groupement d'autorités délégantes avec Chartres Métropole, le SICTOM BBI, le SICTOM de Nogent le Rotrou en vue de passer une délégation de service public n'est pas recevable au titre de l'article L.52-11-10 du CGCT.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Acte le retrait de la délibération 2025-18 du 29 avril 2025 relative à la constitution d'un groupement d'autorité délégante**

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude HAY



Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en préfecture Le 04/07/2025  
Et de la publication Du 07/07/2025  
Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE

